

ABONNEMENT.

MEMBRE : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 8 fr.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIÈRE, Place de la Bourse, 38.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Décembre 1879.

SOUSCRIPTION

En faveur des Pauvres DE SAUMUR.

Sur la demande d'un grand nombre de nos concitoyens, nous ouvrons, dans notre journal, une souscription pour les pauvres de la ville de Saumur.

Les fonds provenant de cette souscription seront répartis par les soins et sous la direction de MM. Mérit, curé de Saint-Pierre, et Foucher-Gilbert, anciens membres du Bureau de bienfaisance, qui s'adjoindront deux personnes représentant les pauvres de Nantilly et de la Visitation.

PREMIÈRE LISTE.

Table listing names and amounts: Paul Mayaud 200 fr., Fernand Mayaud 100, De Pontac 100, De Séroux 50, G. Le Brecq 100, Richard 50, De Hédouville 50, Anonyme 120, Poisson 50, M. V. Dupuy 20, Foucher-Gilbert 30, Joly-Leterme 5, Godet 20, Fermé, notaire honoraire 50, Anonyme 40. Total 955.

Chronique générale.

Une nouvelle grave est annoncée par un journal républicain qui passe pour bien informé et dont le directeur politique est M. Pascal Duprat, membre de la gauche républicaine.

Voici la chose tout au long :

« La combinaison qui est préconisée par les amis du cabinet, et même par ceux de l'Élysée, consisterait à former un ministère d'où seraient exclus tous les amis de M. Gambetta. »

« On croit, dans l'entourage du Président de la République, que M. Gambetta, ayant refusé de prendre la présidence du conseil, s'est aliéné une grande partie des membres de la gauche. »

Il nous paraît bon d'insister sur ce bruit et d'y joindre en même temps quelques renseignements curieux qui, pour être donnés par un journal conservateur, n'en sont pas moins vraisemblables.

M. de Freycinet, que tout le monde s'attend à voir prendre la présidence du conseil dans la prochaine combinaison ministérielle, aurait des velléités d'indépendance vis-à-vis de son ancien maître Gambetta.

Cela ne nous étonne pas. Les disciples aiment à secouer le joug, et les amis se brouillent aisément quand il s'agit de politique.

M. de Freycinet, si nous en croyons ses familiers, est loin d'être un révolutionnaire ; il rentrerait dans la catégorie des politiciens dont parle le journal de M. Pascal Duprat.

Il s'agit donc, aujourd'hui, de faire triompher une nouvelle coterie, dont le chef serait M. de Freycinet, et qui aurait pour but de contrebalancer l'influence de M. Gambetta.

On essaierait, entre républicains... modérés, de faire aller la République sans son comédien ordinaire.

Ce projet nous paraît contenir une foule d'incidents imprévus.

C'est le morcellement indéfini de la majorité.

C'est la débâcle.

Il est certain que la session ordinaire de 1880, qui aura lieu le 13 janvier, le cabinet reconstitué sous la direction de M. de Freycinet, se présentera devant les Chambres avec un programme nouveau.

On prête à M. de Freycinet le projet suivant : Former un cabinet plus accentué au point de vue des noms, de façon à ce que, lorsqu'on ne pourra plus élever aucun doute sur le caractère radicalement républicain du ministère, celui-ci puisse refuser aux intransigeants insatiables les places que ces derniers exigent.

Le Figaro a reçu de M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, avec une offre de 500 francs pour la souscription des Comités libres de bienfaisance, la lettre suivante, qui soulève une curieuse question quasi-constitutionnelle :

« Paris, le 17 décembre. »

« Monsieur le rédacteur en chef, La censure m'a été infligée deux fois, vous ne l'avez pas oublié, au cours de la dernière session. »

« Un règlement de la Chambre, s'élevant au-dessus même de la loi constitutionnelle qui attribue aux députés une indemnité parlementaire, prétend me priver d'une partie de cette indemnité. »

« En vertu de ce double adage : que nul n'est censé ignorer la loi, et que toute clause contraire aux principes de la législation est nulle de plein droit, je me suis fait un devoir d'introduire une action reconventionnelle contre la questure et le bureau de la Chambre des députés, pour obliger ces deux administrations à donner l'exemple du respect de la loi. »

« Dès l'origine du conflit, j'ai déclaré que les pauvres de Paris bénéficieraient seuls de la part d'indemnité qui m'était dès lors illégalement refusée. »

« Des lenteurs de procédure, indépendantes de ma volonté, ne me permettant pas encore de disposer de cette légitime restitution, je cède à l'entraînement du magnifique mouvement de charité que vous avez provoqué partout en faveur des victimes de ce cruel hiver. »

« Je m'inscris donc pour la modique somme de cinq cents francs dans la sous-

cription du Figaro pour les pauvres de Paris. Aussitôt que justice me sera rendue, je m'empresserai de mettre à la disposition de votre comité libre de charité la somme qui me sera restituée. »

« Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'hommage de ma considération la plus distinguée. »

A. DE BAUDRY D'ASSON, Député de la Vendée.

A tous les points de vue, nous souhaitons que l'excellent député de la Vendée obtienne gain de cause.

M. Wilson a lu à la Chambre, au nom de la commission du budget, son rapport tendant au maintien de la réduction des allocations budgétaires relatives aux cardinaux, archevêques et évêques.

On sait que le Sénat avait rétabli ces allocations, et que le ministère les avait appuyées.

Le Temps dit, à propos de ces crédits :

« Reste la réduction apportée aux traitements des cardinaux, archevêques et évêques et que la commission du Sénat maintient malgré l'opposition du Sénat et du gouvernement réunis. Ici, la résistance de la commission nous semble difficile à défendre : M. Wilson invoque le Concordat ; mais le Concordat ne dit pas autre chose que ceci : »

« Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés. »

« Il se garde bien de déterminer, une fois pour toutes, des chiffres variables comme la valeur même de l'argent ; il prévoyait que les 10,000 fr. de la fin du siècle n'équivalaient pas aux 10,000 fr. du début, et il n'avait fixé que l'immuable. »

« Au contraire, la loi de germinal an X, qui a suivi le Concordat, était modifiable comme une loi ordinaire, et l'était surtout en ce qui touchait la matière éminemment flottante des traitements. Mais il est dans la nature des choses que le prix de l'argent soit soumis à une baisse incessante, et dès

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Cette chère fille... oui, son arrivée lui serait une grande distraction. — Quelqu'effort qu'elle fit, elle ne put prononcer « une grande joie », comme elle sentait plus convenable de le dire. — C'était pour le bien de l'enfant qu'elle l'avait fait élever en campagnarde... Cette petite santé s'était fortifiée... Les suites d'une terrible maladie qui avait défigurée Emmeline, — la comtesse insista légèrement sur ce détail, — s'étaient lentement dissipées. On pouvait maintenant espérer que, plus robuste, elle supporterait l'air moins pur de la grande ville sans préjudice pour son développement physique. — Il est complet, madame, conclut M. de Madiran. On m'a dépeint Mlle d'Anglejean comme aussi grande et à peine plus svelte que son heureuse mère. — Elle ne me ressemble pas ! se récria la comtesse par un involontaire élan de sa vanité torturée. — Elle a votre grâce, madame, et sa jeunesse. Que pourrait-elle regretter ?

Le chœur s'unifia tout d'une voix à ce madrigal en partie double, dont il ne pouvait soupçonner le secret aiguillon.

La comtesse avait été superbe de sang-froid ; mais elle sentait lui échapper de seconde en seconde cette puissance sur elle-même qui, sur ses dents grinçantes, contraignait ses lèvres au sourire.

M. de Madiran comprit que cette première escarmouche était un énorme succès, qu'il ne fallait pas compromettre en la prolongeant. C'était assez de se faire craindre un brin et d'emporter de cette entrevue, si bizarrement commencée, si carrément poursuivie, l'invitation de revenir. Elle avait dit : « Par la grande porte. »

Il prit congé, en rappelant cette invitation sous forme d'une chaude action de grâce.

Vraiment, l'avait-elle invité ? Avait-elle introduit, avec cette légèreté, l'indiscret possesseur de son état civil au centre de la forteresse ?

Césarine fut contrainte de s'avouer que sa position lui avait imposé l'obligation odieuse de recevoir le contemporain de son défunt mari, le défenseur de sa fille abandonnée, lequel avait eu l'art de s'affirmer en cette qualité devant tout un public.

Les quelques phrases qu'il avait prononcées, dans ce salon plein d'oiseaux et d'envieux, venaient de bouleverser aussi profondément l'existence de la comtesse que si un cataclysme s'y était produit.

Elle n'était plus la jeune femme à la mode, l'héroïne de la saison qui s'ouvrait. Elle était désormais, pour le monde parisien, la veuve d'un vieillard, la mère d'une fille bonne à marier.

Et, comme pour mieux accentuer la ligne de démarcation qui se creusait brusquement entre le passé et l'avenir, sa société curieuse ou naïve s'empara, séance tenante, de la proie vivante qu'on venait de jeter à son désœuvrement.

Il fallut parler de cette fille ignorée jusqu'à ce jour, en parler à ceux qui étaient là, à ceux qui survinrent, et sentir que ceux qui la quittaient s'en allaient, dans d'autres maisons, conter la grosse nouvelle à ceux qui ne pourraient venir s'en assurer que le lendemain.

Quand, le soir venu, et seule enfin, Césarine se plaça résolument en face de la divulgation faite à tout Paris de son âge, de sa famille et de l'indignité de ses suprêmes illusions, un pli amer releva les coins altiers de sa bouche. Pas une plainte inutile n'en sortit ; pas un mot affectueux non plus pour l'enfant que l'opinion publique la contraignait à produire à ses côtés.

Longtemps elle demeura absorbée dans ses réflexions, dans ses regrets, dans l'inevitable réalité qu'elle avait repoussée de toute son énergie jusqu'alors. Elle se vit aux prises avec un devoir que l'amour n'adouçissait pas ; elle se résigna, comme le font les âmes sans croyance et sans principe,

sans protestation, sans grandeur, parce que la fatalité en décidait ainsi.

Au lendemain de ce qu'elle appela depuis son « dernier jour heureux », elle écrivit à Pierrette de lui amener Emmeline. La lettre close et les mains jointes tristement sur sa table de travail, la comtesse la contempla plusieurs minutes avant de la remettre au domestique qui attendait, immobile, sans comprendre. Il semblait que cette lettre emportât son bonheur.

Enfin, elle la tendit d'un geste vif au domestique, et murmura, lorsque la porte se fut refermée derrière lui :

— Mon bonheur est fini... mais je doute que le sien commence !

Pauvre Emmeline ! M. de Madiran avait bien raison de l'appeler ainsi.

XII

Emmeline vivait aux Aceroches dans l'inaltérable sérénité de sa nature contemplative et douce, peu exigeante, pour laquelle l'affection paraissait le seul bien enviable.

On l'aimait, dans la maisonnette, dans le hameau : les Rovelon, les marins, leurs femmes, les enfants dont elle se faisait volontiers la maîtresse d'école, dans les longs jours, aux bords du fleuve.

Et pourvu qu'elle se sentît enveloppée d'une atmosphère de sympathie, Emmeline respirait à

lors si on devait changer les chiffres de 1804, ce ne pourrait être que pour les augmenter.

» Nous ajouterons que la proposition de la commission est en contradiction avec la politique adoptée par la majorité, d'accord avec le cabinet, en ce qui touche les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Les Chambres et le gouvernement professent qu'il convient de favoriser le clergé séculier aux dépens du clergé régulier; les évêques nommés et les curés agréés par l'Etat sont tenus, en effet, de vivre avec lui en bonne intelligence, dans l'intérêt même de leur cause; il peut influer sur leur manière d'être par une bonne administration, par un habile usage des fonds destinés à l'entretien du culte, par l'action officieuse qu'il exerce à Rome au moyen de la nonciature, au besoin par les lois dites organiques et par le Code pénal.

» Quand on a tout cela, les réductions de traitement ressemblent à une taquinerie, c'est-à-dire à une petitesse, et il serait digne d'une grande Assemblée d'y renoncer définitivement.

Le Temps a raison; les réductions dont il s'agit et qui portent non pas sur un traitement, mais sur une indemnité due, constituent une « taquinerie », une « petitesse » au-dessous même des « lois dites organiques et du Code pénal » dont notre confrère conseille charitablement l'emploi. Mais si le cabinet a défendu ces crédits, ce n'est point par « dignité » pour eux-mêmes et pour une Assemblée « grande » seulement aux yeux du Temps; ce n'est pas par esprit d'équité, par déférence pour la religion de la majorité des Français. Non, l'appui prêté par les ministres est à la hauteur de leur loyauté, et il a pour but de « favoriser le clergé séculier aux dépens du clergé régulier. » Il n'y a pas faveur pour le premier, mais il y a iniquité vis-à-vis du second.

Au reste, rien ne brisera l'union indissoluble de l'Eglise, et les ministres se trompent grossièrement quand ils supposent que l'on fera avec de l'argent vaciller des consciences de prêtres, comme cela se pratique à l'égard des consciences républicaines.

On s'entretenait beaucoup hier matin, dans un cabinet ministériel, d'un fait qui est encore inconnu jusqu'à ce moment. Ce serait à l'instigation de M. Gambetta que M. Hérodol aurait refusé d'accepter un portefeuille dans la nouvelle combinaison ministérielle qui s'élabore en ce moment, ce qui indiquerait suffisamment, disait-on, que le président de la Chambre n'avait aucune confiance dans la durée du cabinet remanié qui doit prendre prochainement la direction des affaires.

Il paraît aujourd'hui certain que les cultes vont faire retour au ministère de la justice. Rien ne l'indiquerait mieux que les mesures qui sont prises à ce sujet au ministère de l'intérieur.

Voici une nouvelle dont la confirmation serait de nature à produire une immense sensation en France et à l'étranger.

On assure qu'après avoir eu plusieurs entretiens avec Léon XIII, le R. P. Beck, général de l'Ordre des Jésuites, aurait écrit confidentiellement aux supérieurs de toutes les maisons d'éducation de la Compagnie pour les inviter à adopter dans leur enseignement les programmes universitaires.

Voici, d'après le National, les bruits les plus accrédités sur la crise ministérielle :

M. de Freycinet, chargé de la formation du nouveau cabinet, paraît décidé à choisir dans le groupe de l'Union républicaine un ou deux membres, de façon à accentuer un peu plus la politique ministérielle.

On assure que le gouvernement serait disposé à accepter de grandes réformes dans la magistrature.

Il avait été un moment question de M. Jules Ferry pour le portefeuille de l'intérieur.

Le ministre de l'instruction publique désire conserver son portefeuille pour défendre dans le Sénat les projets de lois qu'il a fait voter par la Chambre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dimanche ou lundi, le Journal officiel enregistrera la démission du ministère actuel.

Il paraît que le refroidissement qui existe dans les relations entre M. Gambetta et le général de Galliffet, refroidissement dont nous avons parlé, tient à ce que M. Gambetta, et surtout dans son entourage, on redoute beaucoup l'ambition du général de Galliffet. En revanche, on y vante les talents militaires du général Billot, ses qualités civiles, son dévouement désintéressé à la République; bref, on le présente comme le futur sauveur de la République.

On a distribué aux députés le rapport de M. Duvaux sur l'aumônerie militaire.

L'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi soumise à la sanction de la Chambre abroge la loi des 20 mai et 3 juin 1873.

L'article 2 est ainsi conçu : Il pourra être attaché des ministres des différents cultes aux garnisons, camps et forts détachés, contenant un rassemblement de 2,000 hommes au moins et éloignés des églises paroissiales et des temples de plus de 5 kilomètres, ainsi qu'aux hôpitaux et pénitenciers militaires également éloignés de plus de 5 kilomètres.

Art. 3. — En cas de mobilisation, des ministres des différents cultes pourront être attachés aux armées et divisions en campagne, mais sans aucune distinction hiérarchique.

Un règlement d'administration publique déterminera le mode de recrutement et le nombre de ces ministres.

Article additionnel. — L'emploi d'aumônier à l'Ecole de Saint-Cyr est supprimé.

l'aïe comme une petite mouche qui danse dans un rayon de soleil. C'était son soleil, à elle, de se savoir aimée. Si sa mère l'eût aimée comme ces pauvres gens des Accroches, comme son soleil eût été plus beau !

Elle allait, privée de cette joie intime, espérant la voir naître quelque jour, portant la vie monotone de cette solitude champêtre comme si elle fût née pour une perspective si resserrée.

Son horizon n'était autre, en effet, qu'un caprice maternel. Elle l'attendait sans impatience. Le jour où sa mère aurait besoin de dévouement et d'amour, elle était prête, elle serait heureuse. Jusque là, pourquoi se plaindre ? Le cœur de Pierrette comprenait si bien son cœur !

Ce jour vint, ou du moins un jour où elle put espérer que son besoin de donner plus encore que de recevoir allait obtenir enfin sa satisfaction légitime.

Un matin d'hiver, où le vent qui soufflait, sur le littoral de la Gironde, avec une violence peu ordinaire, empêchait les solitaires des Accroches de quitter la petite maison de rocher, le facteur rural apporte une lettre, c'est-à-dire un événement.

Depuis la lettre de Robert au capitaine, la lettre qu'Emmeline savait par cœur pour l'avoir entendue lire deux fois, — elle avait tant de mémoire ! disait Revelou, — aucune nouvelle n'avait causé tant d'émotion dans la maisonnette.

M<sup>lle</sup> d'Anglejean rappelait sa fille dans des termes brefs, froids et formels, qui indiquaient son intention de lui faire désormais partager sa vie.

Pierrette en fut troublée. C'était l'aurore de la séparation que ce rappel, où la tendresse ne perçait ni dans un mot, ni dans une pensée. Rien. Un ordre.

Emmeline en était émue plus qu'elle ne l'osait montrer. L'attente était finie. Son existence normale allait commencer. Elle ne quitterait point sans regrets la paix somnolente du hameau, mais avec quelle ardeur aussi elle s'élançait vers une existence plus pleine, plus utile, plus en rapport avec son éducation incomplète et ses aspirations élevées !

Que de larmes aux Accroches, quand il fallut en partir ! La mère Revelou affirmait qu'elle était trop vieille pour jamais revoir sa chère Emmeline, et celle-ci lui jurait, en la couvrant de caresses, qu'elle reviendrait quelque jour.

— A Paris, on oublie, disait la bonne femme. Voyez, ma fille, ce beau jeune monsieur, qui vint cet été ; il promettait de revenir...

— C'est nous qui allons le retrouver, interrompit Pierrette.

Emmeline rougit à ce souvenir. Cet étranger n'avait guère traversé sa jeune vie qu'à la façon d'un éclair... mais il est des éclairs qui éblouissent.

Revelou n'était pas gai du tout. On lui prenait la

joie de la maison. Maintenant, quand il débarquerait aux Accroches, qui donc viendrait au devant de lui avec des éclats de gaieté?... Qui se suspendrait à son bras pour retourner à la station?... Qui lui préparerait ses engins de pêche, son filet, si mignonnement tressé, qu'on devinait bien une main aristocratique dans l'arrangement des mailles ? Enfin, qui le gronderait gentiment quand il oublierait de retirer à temps de sa bouche la fameuse pipe toute noire?... Personne. Et, vraiment, ce n'était plus la peine d'avoir une maison, des filets, une pipe culotée, si la chère demoiselle n'était plus là pour lui faire apprécier toutes ces excellentes choses.

## Etranger.

ESPAGNE. — Des illuminations ont lieu à Madrid et dans d'autres villes d'Espagne en signe de gratitude pour la France. Des milliers de personnes sont allées s'inscrire à l'ambassade de France.

RUSSIE. — On a découvert à Saint-Petersbourg une typographie secrète.

Des nouvelles venues de Moscou annoncent qu'un attentat dirigé contre le gouvernement de la ville a échoué. Le gouverneur n'a pas été atteint.

AUTRICHE. — Raguse, 18 décembre. — Moukhar-Pacha s'est rendu à Pristina, n'osant pas pousser jusqu'à Gussinje.

Dans le dernier combat entre les Albanais et les Monténégrins à Gussinje et Plava, ces derniers ont eu 114 morts et 120 blessés. Les Albanais ont eu 700 morts ou blessés.

Les Monténégrins prétendent que des réguliers turcs ont pris part à cette affaire.

On s'attend à un nouveau conflit.

Le prince de Monténégro a ordonné à ses troupes de se tenir sur la défensive.

## Chronique militaire.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous informer que, sur ma proposition, M. le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les chefs de corps et de légion de gendarmerie vous donneront avis des nominations et des changements de résidence concernant le personnel des officiers de gendarmerie dans la circonscription de votre département.

» Les promotions ou changements de résidence seront portés à votre connaissance dès que les chefs de légion en auront reçu notification.

» Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Pour le ministre de l'intérieur et des cultes :

» Le sous-secrétaire d'Etat,

» MARTIN-FEUILLE.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire conforme à celle du ministre de l'intérieur aux préfets relativement à la gen-

darmerie et à l'avancement et aux mutations de ce corps d'élite.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

La Préfecture de Maine-et-Loire publie et adresse aux délégués cantonaux près des écoles primaires un Bulletin d'instruction mensuel.

Celui publié en février 1876, n° 51, page 555, contenait l'histoire des écoles de l'arrondissement de Saumur avant 1789.

Au nombre des premiers fondateurs des écoles de ces temps, où la *Civilité*, si peu pratiquée de nos jours, était le bon livre mis aux mains des enfants, il signale Jeanne Delanoue.

Cette fille, née à Saumur, quartier de Feneil, en 1666, de son initiative privée fonda dans sa ville natale des écoles pour l'éducation première des enfants pauvres; non contente de cette œuvre, elle en créa dans les communes environnantes et ailleurs; le nombre peut être fixé à 15 ou 20.

Le Bulletin lui fait honneur de ces créations...

Comment se fait-il que le Conseil municipal signifie un *cazet* aux Sœurs de Sainte-Anne, successeurs de Jeanne Delanoue, pour qu'elles aient à quitter l'école de la Visitation le 1<sup>er</sup> janvier 1880 ?

A l'époque où l'Hospice fut transféré des Ardilliers à l'Hôtel-Dieu, une voix s'éleva du sein de ce Conseil, en 1863, exprimant la crainte que cette translation ne fit oublier Jeanne Delanoue, la fondatrice de l'ancien établissement; cette voix était celle de M. Ch. Delanoue !

On s'empresse de le rassurer; l'Hospice actuel, desservi par les religieuses de Sainte-Anne, est là pour répondre que les assurances promises ont été réalisées.

Comment, au sein du Conseil municipal de 1879, une voix n'a-t-elle pas réclamé le maintien des Sœurs de Sainte-Anne à l'école de la Visitation, honorant ainsi le souvenir de Jeanne Delanoue, célèbre par sa charité à l'égard de M<sup>lle</sup> Dacier par sa science ?

Au lieu de délibérer pour la mettre en oubli, le Conseil aurait dû lui voter l'érection d'une statue sur le terrain planté en marronniers qui termine le quai de Limoges, en face de Notre-Dame des Ardilliers.

Les Rosiers n'ont-ils pas élevé celle de Jeanne de Laval, leur bienfaitrice, sur la grande place de l'église !...

Aujourd'hui samedi (midi), le thermomètre est à 5 degrés au-dessous de zéro. Le temps est clair; le vent est à l'Est.

La Loire est toujours traversée sur la glace par de nombreux amateurs.

Par décision du ministre des postes et télégraphes, en date du 17 décembre 1879, a été autorisée l'ouverture de la gare de Saint-Cyr-en-Bourg à la télégraphie privée.

On annonce que M. Laurent, préfet de la Creuse, serait nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Béchade, qui entre dans les finances.

### CONCERT FRANCIS PLANTÉ.

Nous rappelons que le concert du célèbre pianiste, Francis Planté, aura lieu à Saumur lundi prochain, à 8 heures du soir, dans la grande-salle de l'hôtel de la Paix.

A ce sujet, nous donnerons quelques extraits de journaux des villes où M. Planté a fait apprécier son incomparable talent.

Faisant le compte rendu d'un concert du Cercle philharmonique de Bordeaux, M. Paul Lavigne a écrit dans la *Gironde* :

« Nous avons retrouvé cette année le célèbre artiste transformé et grandi encore, si cela est possible. A ses qualités de finesse, de charme et de distinction, sont venus s'ajouter un nerveux, une fermeté, un brio, qui font à coup sûr de Francis Planté le pianiste le plus complet qu'on puisse entendre à l'heure qu'il est. Il possède au suprême degré ce qui caractérise l'école française : la clarté, l'élégance, la souplesse, le fini, l'aisance et la noblesse de la diction, et aussi cette allure gracieuse et aïlée qu'on ne retrouve chez aucun artiste étranger, quelque accompli qu'il soit. »

L'Union bretonne s'est exprimée en ces termes :

« Le concert donné hier soir au théâtre de la Renaissance a été des plus beaux que Nantes ait entendus. M. Planté, le merveilleux pianiste, s'est fait entendre quatre fois. Plus nous connaissons cet artiste, plus nous goûtons son incomparable talent. Il possède ce don supérieur de faire chanter le piano, cet art de lier les notes que l'expérience seule est impuissante à donner, et qui communique à l'instrument tant de sentiment et de vie. »

Après un concert de charité donné à Poitiers par la Société chorale, et dans lequel Francis Planté s'était fait entendre, le Journal de la Vienne disait ceci :

« La grande attraction de la soirée c'était Planté, le grand pianiste moderne, dont le nom a le privilège d'attirer la foule et est synonyme de succès. Les honneurs de la soirée ont été pour lui, pour lui aussi doivent être les honneurs de la critique. C'est pourquoi je m'empresse de constater le grand et légitime succès qu'il a obtenu et de me faire l'écho des bravos enthousiastes qui ont salué chacune de ses interprétations. »

«... Il est impossible de rendre avec plus de netteté, plus de sentiment et plus de délicatesse, le fameux Scherzo de Chopin, ce rêveur dont la musique est si capricieuse et pour ainsi dire insaisissable. Quelle dextérité de doigts ! Avec quelle brièveté il s'arrête sur une note et la relance d'un bout du clavier à l'autre ! Cela tient du prodige. »

« Mais c'est surtout la Sérénade de Berlioz qui a été le vrai triomphe de Planté. C'est là qu'il s'est révélé comme un maître vraiment digne de ce nom, par tous ses enchaînements d'accords, qu'il a exécutés admirablement. Planté ne joue pas seulement du piano, il semble faire entendre tout un orchestre. Les notes répétées sont pour lui une façon de prolonger le son avec une grande intensité et une pureté irréprochable. Il indique jusqu'aux moindres nuances, jusqu'aux plus faibles soupirs, en ayant toujours soin de lever la main. Ce n'est pas seulement un exécutant, c'est un professeur. »

« La célèbre Menuet de Boccherini a été vivement applaudi ; c'est dans ce morceau surtout que l'exécutant peut faire valoir la dextérité de la main gauche. »

« Quant à la Mélodie hongroise de Liszt, c'est un effet d'octaves des plus merveilleux. Planté fait les broderies de telle façon qu'on croirait n'entendre qu'une seule note !... »

#### ANGERS.

MM. les officiers du 77<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Angers, ont bien voulu mettre à la disposition des ouvriers sans travail 420 repas par jour, en moyenne, moitié le matin, moitié le soir.

M. Cubain, ancien avocat à Angers, est nommé juge de paix à La Flèche.

Association artistique d'Angers. — Demain dimanche, à 4 heures 1/2, dans la salle du Cirque, a lieu le GRAND FESTIVAL en l'honneur de M. Jules Massenet, membre de l'Institut, avec le concours de M<sup>lle</sup> Fouquet, de l'Opéra, et de M. Breitner, pianiste.

Trélazé. — Mercredi matin, dans la commune de Trélazé, deux petits ramoneurs ont été trouvés, dit le Courrier d'Angers, presque morts de froid, et l'on a eu beaucoup de peine à les ranimer. Ces pauvres petits malheureux avaient, paraît-il, demandé dans plusieurs maisons une hospitalité qui, hélas ! leur avait été refusée ; et, la nuit venant, ils s'étaient blottis, l'un contre l'autre, sous un hangar ouvert à tous les vents. Est-ce que le cœur de certaines gens serait engourdi par le froid ?

Mercredi 17 décembre, à Pruillé, arrondissement de Segré, on a trouvé dans un chemin rempli de neige le cadavre d'une femme âgée d'environ 60 ans. Cette femme était morte de froid.

#### LE MANS

Les journaux du Mans, pour venir en aide aux malheureux de leur ville, organisent une fête de bienfaisance, dont le pro-

gramme serait un concert-spectacle, une tombola et un bal.

On écrit du département de la Vienne :

« Parmi les écoles congréganistes déposées dont le conseil d'Etat vient de rejeter le pourvoi, il en est une qui a lutté avec énergie pour conserver son titre d'école communale : c'est celle des Frères de Chauvigny (Vienne). »

« Réfugiés dans un local provisoire, avec leurs nombreux élèves, en attendant l'issue de leur pourvoi, les Frères ont été toute l'année sur la brèche. »

« Dès le premier jour de leur installation (15 octobre 1878), la municipalité vient verbaliser contre eux. »

« A dater de ce moment, les procès verbaux, les assignations se succèdent sans interruption jusqu'aux vacances dernières. Pendant une année, les malheureux Frères vont de tribunaux en tribunaux : Montmorillon, Poitiers, cour de cassation, Angers, Montmorillon encore, et encore Poitiers, les voyant tour à tour, et tout cela en attendant l'arrêt du conseil d'Etat. »

« Pendant que le papier timbré faisait son œuvre, la municipalité faisait la sienne : gratuité des mois d'école ; gratuité des fournitures classiques ; gratuité d'un cours de solfège ; émission de papier-monnaie sous forme de bons points... une petite façon d'assignats!!!, etc., etc. »

« Et tout cela était annoncé avec fracas par le tambour de ville ou par des circulaires... et à des intervalles réguliers, pour que les citoyens ne perdissent pas de vue les efforts de leurs édiles, pour consolider leur chère école. »

« Malgré tout, les parents ont tenu bon, et les Frères ont fait cette année leur rentrée des classes dans les meilleures conditions, quoiqu'un incident inattendu l'ait retardé jusqu'au 4 novembre. Trois de leurs élèves seulement, alléchés par les bons points monnaie, sont passés à l'école laïque. »

« Furieux de voir les Frères réinstallés, les radicaux veulent les prendre par la famine... C'est ce qu'a déclaré le citoyen Tapot, cordonnier de son état, conseiller municipal, et nommé ces jours-ci administrateur de l'hospice, sans doute pour faire expier aux Sœurs par ses laquineries les soins qu'elles ont donnés récemment à son frère. »

« Donc, pour prendre les Frères par la famine, le conseil municipal va décréter une gratuité encore plus absolue, encore plus radicale que par le passé. »

« Pour ce faire, on va mettre des impôts sur cette population déjà si éprouvée par le manque absolu de sa récolte principale. Avec les impôts pour le percement d'un boulevard qu'on appelle à Chauvigny le boulevard inutile... avec les impôts qu'une mesure projetée contre l'hospice nécessitera encore... voilà une petite ville qui, certes, ne pourra pas dire que la République est un gouvernement à bon marché. »

« Quoi qu'il en soit, les parents chrétiens paieront tous les impôts, mais continueront à envoyer leurs enfants chez les Frères. Ces enfants n'y recevront pas de papier-monnaie, — mais ce qui vaut infiniment mieux, ils y auront, avec une bonne instruction, une éducation solidement chrétienne. »

« Ce qu'il a de plus étonnant dans la situation de cette intéressante école, c'est qu'aucune fondation n'est faite pour la soutenir... C'est la charité de plusieurs personnes du pays qui la fait vivre... et c'est la charité du dehors qui l'aide, en ce moment, à s'installer le moins mal possible. »

#### TERRES CUITES ARTISTIQUES DE VALLAURIS.

Le magasin de Terres cuites artistiques de Vallauris, dont nous avons signalé les élégants produits à nos lecteurs, nous fait part qu'il fermera son établissement lundi prochain.

Nous engageons donc le public à faire une dernière visite à l'exposition de cette industrie toute nouvelle dans nos pays.

#### Faits divers.

M. Jules Berquet, rédacteur en chef de l'Industriel elbeuvien, a été tué par le froid. Au moment où il quittait l'imprimerie, il est tombé devant la porte de l'atelier et a succombé sans avoir repris connaissance pendant qu'on le transportait à son domicile.

Les nouvelles arrivées à Lille, mercredi, dans la journée, des divers points de la région du Nord, sont très-caractéristiques. Dans les réserves, beaucoup de faisans ont les pattes gelées, et les propriétaires sont obligés de faire jeter du grain par des gardes pour empêcher le gibier à plumes de mourir de faim. Les oiseaux des champs meurent en grand nombre et beaucoup de braconniers profitent de la situation pour prendre des quantités de petits oiseaux au filet. Ce sera là un vrai désastre pour la campagne au printemps, car les petits chasseurs d'insectes ne seront plus là pour détruire les larves. Les corbeaux affamés et transis viennent jusque dans la cour des fermes.

Nous reproduisons presque tous les avis des perturbations atmosphériques annoncées par le bureau météorologique du New-York Herald. La sûreté de cet observatoire a acquis un tel degré de notoriété et de certitude qu'il est bon de le faire connaître en quelques mots :

M. James Gordon Bennett, le créateur de tant de choses pratiques et utiles, frappé des avantages incontestables que donnait le service d'avis météorologiques établi aux Etats-Unis, crée un bureau météorologique local qui devait donner la prévision du temps pour la région avoisinante, et mit à la tête de cet établissement M. J. Collins.

M. Collins, étudiant la marche des tempêtes à travers le continent américain, arriva à cette conviction que certaines d'entre elles peuvent traverser l'Océan et aborder l'Europe. Son opinion se trouva bientôt confirmée par un certain nombre de faits probants. Le 14 février 1877, il envoya par le câble transatlantique la première dépêche relative à ce sujet, et la prédiction à laquelle on n'avait guère ajouté foi en France se réalisa au jour indiqué, le 19 février. Il est assez curieux de voir la météorologie officielle dépassée et vaincue par les observations météorologiques d'un journaliste.

#### BOURSE DE PARIS

DU 19 DÉCEMBRE 1879.

Rente 3 0/0.	81 45
Rente 3 0/0 amortissable.	83 60
Rente 4 1/2.	112 20
Rente 5 0/0.	114 05

#### BULLETIN FINANCIER.

Sous l'influence de nouvelles politiques tant intérieures qu'extérieures plus satisfaisantes, la tendance du marché s'est améliorée d'une manière assez sensible et les transactions sont redevenues plus actives.

Les cours de nos rentes sont en progrès : 3 0/0, 81.35 à 81.40 ; amortissable, 83.55 à 83.50 ; 5 0/0, 115.05.

Peu de changement à noter sur les fonds d'Etat étrangers qui donnent lieu du reste à fort peu d'affaires.

Italien, 81.25 après 81.05 ; florin or d'Autriche, 70 3/16 ; Turc, 9.60 ; Egyptienne unifiée, 255 ; Emprunt russe 1877, 92 1/8.

Les actions de nos Sociétés de crédit ont leur bonne part de l'amélioration du marché.

La Banque hypothécaire a reconquis le cours de 665 et paraît devoir progresser encore.

On cote : Foncier, 4,042.50 ; Mobilier, 632.50 ; Banque de Paris, 860 ; Banque d'escompte, 815 ; Banque ottomane, 513.75 ; Mobilier espagnol, 635.

Pas de variations à noter sur la Banque Européenne ni sur la Banque Parisienne.

Les chemins de fer français restent fermement tenus aux cours d'hier.

Chemins étrangers en légère hausse : Autrichiens, 588.75 ; Lombards, 472.50 ; Nord Espagne, 250 ; Saragosse, 305.

Valeurs industrielles plus demandées : Gaz, 4,332.50 ; Suez, 740.

Les actions des Immeubles de Paris sont très-fermes à 580.

C'est hier que s'est terminée l'émission des 9,000 obligations de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Balaruc. Emission réussie.

#### Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNES.

DIMANCHE 21 décembre 1879.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE  
LE PLUS GRAND SUCCÈS DRAMATIQUE  
DE L'ANNÉE

### LE LOUP DE KÉVERGAN

Grand drame nouveau en 6 actes, de MM. Rochard, Hubert et de Trogoff.

Les principaux rôles seront joués par MM. Félix Mass, Asch, Tony, Dalleu, Leprieu, Constant, Guiraud, M<sup>lle</sup> Hemme, Mass, Vernhes et Boulangeot.

L'action se passe en Bretagne.

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

SIXIÈME ANNÉE.

### L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis.

L'Éclairer financier est indispensable à tous les porteurs de titres.

Résumé de chaque numéro :

Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de Fer, Renseignements détaillés sur toutes les Valeurs, Assemblées, Listes de tous les Tirages, Echéances et prix exacts des Coupons ; Cours officiels de toutes les Valeurs.

2 francs par AN.

PRIME GRATUITE

### UN MAGNIFIQUE PORTEFEUILLE

En Cuir de Russie.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlé Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GOBET, propriétaire-gérant.

DES

# MAGASINS DU PRINTEMPS DE SAUMUR

A partir du 22 décembre 1879, ils mettent en vente pour

## ŒUVRES DE CHARITÉ

Les Articles d'Hiver suivants :

1° Des Foulards blancs de qualité solide à . . . . .	35	5° Des Grands Jupons en feutre français . . . . .	3 45
2° Des Châles-Fichus, en 1 mètre carré, tout laine . . . . .	1 05	6° Des Bons Paletots en gros draps peluchés . . . . .	10 75
3° Des Grands Châles Tartans, en 2 mètres carrés, tout laine . . . . .	6 90	7° Des Flanelles blanches pour gilets de santé . . . . .	1 40
4° Des Jupons Tricot à côtes anglaises serrées, pure laine . . . . .	2 75	8° Des Coupes de Robes en lainage court (par 10 mètres) . . . . .	3 50

Ces prix sont TRÈS-SIGNIFICATIFS et prouvent que les MAGASINS DU PRINTEMPS, désireux de contribuer à la générosité publique qui s'impose cette année à tout le monde en faveur des indigents, consentent de véritables sacrifices pour faciliter aux Dames les moyens de venir en aide aux nécessiteux d'une façon large et utile.

N.-B. — Le même jour commencera la mise en vente périodique des soldes de fin d'année de toutes les NOUVEAUTÉS en tissus et objets confectionnés qui n'ont pu être écoulés dans le courant de la saison. — Ces articles seront vendus à des prix si réduits qu'ils constituent de VÉRITABLES OCCASIONS.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur,  
Et de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire, à Saumur.

**VENTE**  
SUR LICITATION,  
EN TROIS LOTS.

En exécution d'un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf novembre,

**DES IMMEUBLES**  
Ci-après,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Leflet-Brazier.

**Premier Lot.**  
Une maison, située ville de Saumur, rue de la Comédie, n° 17, actuellement occupée par le Grand Café de l'Union, composée de rez-de-chaussée, deux étages, caves, greniers, mansardes, servitudes.

**2° Lot.**  
Une autre belle maison, située également ville de Saumur, rue de Bordeaux, n° 51, composée de rez-de-chaussée, soubassement, deux étages, mansardes, greniers, servitudes, jardin derrière, terrain au nord de la rue, communiquant au jardin.

**3° Lot.**  
Une vaste maison, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, près Saumur, au levant de la route nationale, ayant rez-de-chaussée et premier étage sur la route, plusieurs bâtiments sur la cour, jardin à la suite.

Sur les mises à prix ci-après :

1<sup>er</sup> Lot. — Maison du Grand Café de l'Union, rue de la Comédie, à Saumur, sur la mise à prix de trente-quatre mille francs, ci. . . . . 34,000 fr.

2<sup>e</sup> Lot. — Maison rue de Bordeaux, sur la mise à prix de seize mille francs, ci. . . . . 16,000 »

3<sup>e</sup> Lot. — Maison du Pont-Fouchard, sur la mise à prix de dix-huit mille francs, ci. . . . . 18,000 »

Total des mises à prix : soixante-huit mille francs, ci. . . . . 68,000 »

La vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, le dimanche vingt-huit décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi. (684)

**ERRATUM.** — La mise à prix de la maison de la rue de la Comédie, à Saumur, est de 34,000 francs, et non de 54,000 francs, ainsi que cela a été indiqué par erreur dans le journal portant la date de jeudi dernier.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE,**  
Le dimanche 28 décembre, une heure de l'après-midi,  
En l'étude du notaire, de :

**UNE MAISON**  
A Varrains, Grande-Rue, avec cour, hangar, courdoire, caves dans l'une desquelles est un pressoir neuf en fer ;  
Le tout joint la famille Richard, un passage commun conduisant à la Grande-Rue, la veuve Duveau et M. Expert.  
On peut traiter à l'amiable.  
S'adresser à M. Pierre BEAUFILS, à Varrains, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
Le dimanche 11 janvier 1880, à midi,  
En l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER,

**UNE PETITE PROPRIÉTÉ**  
Située à Saumur, route de Varrains, comprenant : Maison d'habitation, cour, jardin, clos de vigne entouré de murs et de fossés ; le tout joignant au levant la route de Varrains, au couchant le chemin des Rivières, au nord M. Houlard.  
Contenance : 22 ares environ.  
On peut traiter à l'amiable.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (685)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**  
Le dimanche 21 décembre 1879, à midi,  
A Varrains, au domicile de M<sup>e</sup> veuve DROUCHEAU.

Il sera vendu :  
Effets de literie et de ménage, cuves, charrette, cheval, etc.  
Au comptant et 10 centimes par franc en sus. (681)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue des Capucins, n° 38,  
Actuellement occupée par M. Jamain, épiciers,  
Comprenant : boutique sur la rue, arrière-boutique, cave, petite chambre derrière et cuisine en contre-bas ; au premier étage, deux chambres, mansarde au-dessus.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. TESSIER-GIRARD, propriétaire à Saumur, rue du Prêche, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire. (671)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire,  
Le dimanche 4 janvier 1880, à midi.

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue de Poitiers, n° 8, avec cour, pompe, bassin, pressoir avec ses accessoires et lieux d'aisances ;  
2° Et 12 ares 96 centiares de vigne, aux Marigrolles, commune de Saumur.  
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. DOUSSAIN-PLANCHENAUT, débitant de tabac, à Saumur, rue de Nantilly ; soit à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire. (662)

**EXCELLENT VIN ROUGE** pour 100 fr. la barrique (228 litres), franco en gare de Saumur.  
S'adresser chez M. TREMBLAY, rue du Portail-Louis, 58, à Saumur.

**UNE MAISON DE COMMERCE** demande une demoiselle de magasin.  
S'adresser au bureau du journal.

**LOSANGE PURGATIF**  
Anciennement GANGE PURGATIF  
Très facile à prendre, sans sucrer ni coliques, ni nausées, ni constipation.  
Ph<sup>e</sup> TRIGOT, rue des Saints-Pères, 23, Paris.  
Les deux purgatifs, 1 fr. par le poste, 1 fr. 50.  
Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

**LA GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des Journaux financiers  
HUITIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches.  
PAR AN  
Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Volaires, Salines, etc. — Guide des actionnaires et des obligataires — Arbitrage arbitraire — Concils particuliers par correspondance — Emission des coupons et leur prix exact — Vente des listes de tirages — Collection des anciens tirages.  
Contient tous les Valeurs cotées au jour.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2 Fr. Première Année**  
Prime Gratuite  
**LE BULLETIN AUTHENTIQUE** des Tirages Financiers et des Valeurs à lots.  
PARAISSENT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE  
50, Rue Taitbout — Paris.  
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**MERCERIE BONNETERIE LINGERIE GANTERIE**

**A LA PAIX**

**SARGET-GIRAULT**

6, rue d'Orléans, 6.  
SAUMUR

**CORSETS CRAVATES BRETelles ÉVENTAILS**

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

**VÉRITABLE OCCASION** Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches toutes les tailles . . . . . 2 fr. 90  
**SUCCÈS DU JOUR.** — Gant Parisien (coupe brevetée), élégance et solidité, toutes les tailles, pour hommes, femmes et enfants, la paire : 1 fr. 75.  
**BAS LAINE**, mérinos blanc, cachou et nuance fanlaisie, pour dames, la paire : 1 fr. 95.  
**JUPONS LAINE**, pour dames, articles haute nouveauté, à 3 fr. 90, 5 fr. 90, 8 fr. 75, 9 fr. 75, 12 fr., 15 fr., 18 fr., 24 fr.  
Grand assortiment de **CHAUSSETTES MÉRINOS**, pour hommes (articles haute nouveauté), prix exceptionnels.

**PARFUMERIE.**  
Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50. . . . . 1 fr. 15  
Lait d'Iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr. . . . . 1 40  
Eau de Lubin, petit modèle . . . . . 1 90  
Eau de Lubin, grand modèle . . . . . 5 50  
Eau dentifrice du D<sup>r</sup> Pierre, le flacon de 5 fr. . . . . 3 90  
de Botot, le flacon de 5 fr. . . . . 3 90  
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr. . . . . 3 95  
Veloutine, Ch. Fay, la boîte de 4 fr. . . . . 2 90  
COSMYDOR, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50. . . . . 1 15

**CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE**  
Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.  
**SPÉCIALITÉ DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES**

Thés **CHOCOLAT** Vanille  
Qualité supérieure  
**GUÉRIN-BOUTRON**  
PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

**DENTIFRICES du D<sup>r</sup> DELABARRE**  
Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale  
Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.  
**MIXTURE ORIENTALE**  
Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.  
Dépôt : Emanc et Grogner, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.  
Dépôt chez M. Henri FOURNIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

**FABULEUX!**  
Montres garanties de Genève à remontoir, en simili-or 18 lignes, titre OR BRILLANT garanti depuis 15 juillet 1879, 4 rubis avec mise à l'heure et à secondes (rivalisant en beauté et précision avec celles qui, en or, se vendent 150 francs), vendues à . . . . . 29 fr. 50 c.  
MONTRES pour hommes, 8 rub. à sec. 75 fr.  
MONTRES arg. 48 l., trotteuse, 10 rub. 42 fr.  
MONTRES ou Montres (or mix.), 17 ou 20 fr.  
MONTRES OR pour dames, 8 rubis, 55 à 60 fr.  
MONTRES (argent) pour dames, 8 rubis, 42 fr.  
Les marchandises sont livrées garanties 2 ans, garanties et remboursées (avec foris) à M. M. H. DEYDIER (fabricant), rue du Mont-Blan, 26, à Genève. — Garantie 2 ans. Envoi contre mandat-p<sup>o</sup> ou cont. remboursement. Affranchissement : 25 centimes.  
Gros et Détail. — Se méfier de la Contrefaçon.

**AVIS**  
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapoca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.  
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.  
Saumur, imprimerie P. GODET.